Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500499-20251215-32DEL2512124DAU-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 20h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. Mahieu, Maire.

Étaient présents : MAHIEU Pierre-Yves, BOUCHER Jean-Marc, PELLERIN Caroline, DUMONT Philippe, DERVILLY-COUERAUD Martine, LE FLOCH Philippe, BERNIER Samantha, MAINGUY Suzanne, LOUVET Bernard, KORSEC Maude, GAUDIN Ludovic, VILON Guy, CHENAIS Sophie, MOKADEM Eddy, CHENU Maëll, BRAULT Jérémy, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, BECKER Frédérique, DUSSART PLUNIAN-BLOT Marie-Hélène, GOUËL Matthieu.

Absents excusés : MARY Frédéric, GLERON Katell, TOUARIN Philippe, QUERRIEN Laurence, ADAM Muriel.

Absents : GUILBERT Vincent, BLANDEAU Laurent, LENOUVEL Erwan.

Pouvoirs : M. MARY à M. LE FLOCH, Mme GLERON à Mme BERNIER, M. TOUARIN à M. GAUDIN, Mme QUERRIEN à M. MOKADEM, Mme ADAM à Mme DERVILLY-COUERAUD.

Secrétaire de séance : Mme DERVILLY-COUERAUD

Délibération n°32-DEL-2025-12-124-DAU Affaires foncières - Cession d'une emprise de voirie rue de L'Industrie à la Société LH INVESTISSEMENTS - Approbation d'une enquête publique pour déclassement et aliénation

Convocation en date du 08 décembre 2025
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 15 décembre 2025

Rapporteur : Jean-Marc Boucher

Exposé : La société LH INVESTISSEMENTS, représentée par M. Denis LE HERAN, sollicite l'acquisition d'une emprise de voirie communale pour relier les deux parcelles cadastrées C 809 et C 810 dont elle est propriétaire au 5 et 7 rue de L'Industrie.

Cette emprise de voirie est située à l'extrémité d'une impasse sans issue, qui commence entre le 3 et le 6 rue de L'Industrie, et débouche sur deux parcelles sur lesquelles sont construits des entrepôts à vocation artisanale dont la société LH INVESTISSEMENTS est propriétaire. Afin d'optimiser l'aménagement de ces deux terrains, la société LH INVESTISSEMENTS souhaite acheter une emprise de la voirie de cette extrémité d'impasse qu'elle seule utilise.

Une enquête publique s'est déroulée du 22 septembre au 6 octobre 2025, durant laquelle la consultation du public et des riverains n'a pas suscité d'observations de leur part.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500499-20251215-32DEL2512124DAU-DE

À l'issue de l'enquête, la Commissaire enquêtrice a émis un avis favorable à la désaffectation et au déclassement en vue de cession d'une emprise de voirie rue de L'Industrie ». La société LH INVESTISSEMENTS a réglé les frais d'enquête publique.

Pour ce projet de cession, le géomètre a calculé une emprise de voirie de 227 m² selon le plan annexé à la délibération. Sur le plan de division, la surface projetée a été cadastrée par deux numéros C 2108 et C 2109.

Il est proposé de vendre cette emprise de voirie, classée en zone UAc, selon l'estimation domaniale au prix de 8 € le m², soit au montant total de 1 816 €.

À l'issue de la vente, la société LH INVESTISSEMENTS prendra à sa charge les frais d'aménagement de la clôture qui sera implantée sur la nouvelle limite de propriété.

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
Vu *le Code de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.2141-1,*
Vu *le Code de la voirie routière, et notamment l'article L.141-3 relatif au classement et déclassement de la voirie,*
Vu *le Code de la voirie routière, et notamment les articles L.141-4 et R 141-10 fixant les conditions de réalisation des enquêtes publiques relatives au déclassement des voies,*
Vu *la délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2017 répertoriant la rue de l'Industrie comme voie communale classée dans le domaine public,*
Vu *la délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2024 approuvant le projet de cession après déclassement d'une emprise de la voie de la rue de L'Industrie et l'ouverture d'une enquête publique,*
Vu *la lettre d'engagement du 30 avril 2025 de Monsieur Denis LE HERAN, représentant la société LH INVESTISSEMENTS, à prendre en charge les frais afférents à sa demande d'acquisition,*
Vu *l'arrêté du 6 août 2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et le déclassement d'une emprise de voie communale dite « rue de L'Industrie » en vue de sa cession à la société LH INVESTISSEMENTS,*
Vu *l'avis de la Commission TUR du 27 février 2024,*
Vu *l'avis de la Commission TUR du 4 septembre 2024,*
Vu *l'avis de la Commission TUR du 1er décembre 2025,*
Vu *les avis de France Domaine du 19 mars 2024 et du 22 août 2025,*
Vu *les pièces du dossier de l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 septembre au 6 octobre 2025,*
Vu *les conclusions et avis de la Commissaire enquêtrice en date du 9 octobre 2025,*

Considérant *que la désaffectation d'une emprise de la voie dite rue de L'Industrie, de par sa situation en fin d'impasse, ne porte pas atteinte aux fonctions de circulation et de desserte des parcelles riveraines, et peut améliorer la desserte des deux parcelles de la société LH INVESTISSEMENTS,*
Considérant *que pour engager la procédure de déclassement et d'aliénation de cette emprise de voirie une enquête publique a été organisée, à l'issue de laquelle la Commissaire enquêtrice a émis un avis favorable « à la désaffectation et au déclassement en vue de cession d'une emprise de voirie rue de L'Industrie »,*

Le Conseil Municipal est sollicité pour :
Article 1 : Approuver les conclusions et avis de la Commissaire enquêtrice en date du 9 octobre 2025 présenté en annexe 1 de la délibération.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500499-20251215-32DEL2512124DAU-DE

Article 2 : Approuver la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'emprise de voirie communale, d'une contenance de 227 m², située entre les parcelles C 809 et C 810 sises 5 et 7 rue de L'Industrie, selon le plan du géomètre en annexe 2.
Article 3 : Approuver la cession de l'emprise de 227 m² au prix de 8 € le m² soit pour un montant de 1 816 €.
Article 4 : Préciser que les frais d'aménagement de clôture, les frais de géomètre, les frais d'acte notarié seront intégralement à la charge de la société LH INVESTISSEMENTS.
Article 5 : Autoriser M. le Maire à signer tout document relevant de cette cession foncière.
Article 6 : Dire que la présente délibération sera rendue exécutoire le 16 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire



P.Y. MAHIEU